

M. Waddell: Madame le Président, les sociétés pétrolières répètent souvent qu'un bon comptable vaut une centaine de vendeurs, mais qu'il vaut encore mieux avoir de son côté un ministre des Finances ou un ministre de l'Énergie.

J'ai quatre questions fort brèves à poser au ministre. D'abord, si j'ai bien compris, une fois que ces usines de traitement des sables bitumineux auront produit du pétrole, tous les paiements faits à l'Alberta sous forme de parts sur les recettes ou de redevances seront déduisibles du revenu imposable par le gouvernement fédéral. Le ministre est-il d'accord là-dessus?

M. Lalonde: Le député pourrait-il répéter, s'il vous plaît?

M. Waddell: Toutes les redevances payables à l'Alberta sont déduisibles du revenu de la compagnie assujetti à l'impôt fédéral.

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai bien peur de devoir demander au ministre des Finances (M. MacEachen) quelle est exactement la situation à l'heure actuelle, surtout pour l'usine Syncrude. Je ne voudrais vraiment pas induire en erreur mon honorable ami. Je veux pouvoir lui donner une réponse exacte sur ce genre de question. S'il veut bien m'accorder le temps nécessaire, je vais me renseigner et lui donner une réponse plus tard.

M. Waddell: Certainement, madame le Président. Puisqu'il s'agit de leur accorder 500 millions de dollars de plus, je suppose que le ministre voudra savoir ce qu'il en est. Je suis sûr qu'il va étudier la situation.

Ma deuxième question est la suivante. Je crois savoir que les sociétés en question pourront réclamer des allocations d'épuisement à raison de \$1 pour chaque montant de \$3 investi dans Syncrude ce qui leur rapportera environ 170 millions de dollars. Le ministre peut-il nous le confirmer?

M. Lalonde: Madame le Président, je dois répondre à mon honorable ami que nous réexaminons actuellement toutes ces questions. Nous étudions la situation et quand nous aurons décidé des changements à apporter dans les divers domaines d'imposition mentionnés par le député, nous ferons une déclaration à ce sujet.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je voudrais remercier le ministre d'avoir essayé de tirer au clair la question que j'ai soulevée plus tôt aujourd'hui au sujet des répercussions de l'impôt pour ce qui est du fonds d'indemnisation et du paiement de redevances à l'Alberta.

Je me permets néanmoins de ne pas partager l'avis du ministre à ce sujet car il semble chercher avec insistance à lier ces deux questions. Elles n'ont absolument rien à voir l'une avec l'autre. Aucun argent n'est versé à l'Alberta à partir du fonds d'indemnisation du gouvernement fédéral, absolument rien. Sans aucun doute, ce fonds sert à payer les sociétés et celles-ci payent des redevances, mais les sommes qu'elles reçoivent ne proviennent pas toutes du fonds d'indemnisation.

Cette question est fort délicate et le ministre m'accusera peut-être de compliquer les choses, mais je me dois de m'objecter là-dessus. Nous sommes très sensibles à cette question. Le

Prix du pétrole

ministre s'est donné beaucoup de mal pour peindre un sombre tableau de l'Alberta. Cela me paraît extrêmement répréhensible.

Je prierais le ministre de se rapporter aux deux dernières phrases du communiqué publié aujourd'hui, où il dit ceci:

Cet impôt permettra de payer l'Alberta, d'autres redevances, les coûts d'immobilisation et les frais d'exploitation. Les fonds récupérés grâce à l'impôt fédéral sont minimes.

Cette déclaration induit le public, et certainement la presse, en erreur. Le ministre le reconnaîtra, elle porte la population à croire que la principale partie de cet impôt sert à payer des redevances à l'Alberta. Ce n'est simplement pas vrai. Assurément, la récupération des coûts d'immobilisation et des frais d'exploitation représenterait, et le ministre en conviendra certainement, au moins 95 p. 100 de la portion du fonds d'indemnisation, qui est versée aux sociétés. Si l'on ne récupère rien avec l'impôt fédéral, c'est que la Syncrude n'a pas encore réalisé de bénéfices.

● (1800)

En réponse à certaines questions posées aujourd'hui par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet du pourcentage du capital de ceci et du pourcentage du capital de cela, cela aussi est trompeur.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les pertes cumulatives de Syncrude?

M. Lalonde: Madame le Président, je n'ai pas les chiffres sous la main. Mais je tiens à dire au député que tout indique que les participants à Syncrude ont fait un excellent placement. En fait, je n'en connais pas qui soient pressés de se débarrasser de leur participation en ce moment. Tous les chiffres à notre disposition, pour la totalité de la durée de vie de l'usine, surtout dans l'hypothèse où les prix internationaux continueraient d'être versés, montrent que le rendement de capital serait énorme, et quand je dis énorme c'est énorme.

M. Thomson: Madame le Président, n'est-il pas exact que Syncrude a perdu 65 millions l'an dernier?

M. Evans: Bien sûr, l'an dernier.

M. Lalonde: Oui, et après? La question est de savoir combien vous allez faire pendant la durée de vie de l'usine. Et voyez ce que le contribuable fédéral par exemple a versé pour la construction de cette usine. C'est beaucoup. L'État fédéral a investi et contribué beaucoup, par le biais des incitations fiscales et des avantages fiscaux qui ont été accordés.

Il était prévu au départ, quand le projet a été lancé, que la société serait déficitaire pendant des années. Ce qui est frappant, quand on examine les chiffres, c'est qu'elle a perdu beaucoup moins d'argent au cours des deux dernières années qu'il n'était prévu. Elle va franchir le seuil de rentabilité, peut-être même cette année, bien avant le moment prévu à l'époque où le projet a été lancé. Allez donc demander aux participants à l'usine Syncrude s'ils ne voudraient pas céder leur participation pour le prix du montant initial majoré des intérêts. Vous n'en trouverez pas un qui vous cède la sienne.